

LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par :

Carole PENET

Service vie institutionnelle

☎ 02 38 78 75 82

Orléans, le 31 mars 2023.

Objet : Réunion du Bureau d'Orléans Métropole - Convocation.

Cher(e)s Collègues,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la prochaine réunion du Bureau d'Orléans Métropole se tiendra le :

Jeudi 6 avril 2023 à 17h45
Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville - Orléans

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion ou vous y faire représenter.

Vous trouverez ci-joints l'ordre du jour de cette séance et les rapports correspondants.

Les projets de délibérations et les annexes sont accessibles (grâce à votre identifiant et votre mot de passe) sur PC à l'adresse suivante : https://idelibre.adullact.org/idelibre_client3/#/identification/ ou sur tablette/iphone/ipad en téléchargeant l'application I-delibre.

Par ailleurs, les pièces annexes aux projets de délibérations pourront être consultées dans les bureaux du service vie institutionnelle d'Orléans Métropole, Hôtel de ville d'ORLEANS, 1er étage, bureau 139, tous les jours ouvrables de 9 h 00 à 11 h 15 et de 14 h 00 à 16 h 15.

Je vous prie d'agréer, Cher(e)s Collègues, l'assurance de ma considération distinguée.

Serge GROUARD,
Maire d'Orléans
Président d'Orléans Métropole

Mesdames et Messieurs
les membres du Bureau

~~~~~

**Réunion du bureau métropolitain**

**le jeudi 6 avril 2023 à 17h45**

**Salle du conseil municipal- Hôtel de Ville d'Orléans**

**Ordre du jour**

Désignation du secrétaire de séance.

**ATTRACTIVITE**

- |                    |      |                                                                                                                                                                                             |
|--------------------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mme SLIMANI</b> | n° 1 | Emploi - Approbation d'une convention de soutien à passer avec une association d'insertion - Attribution d'une subvention.                                                                  |
| <b>Mme SLIMANI</b> | n° 2 | Emploi - Approbation d'une convention de soutien à passer avec les associations de l'économie sociale et solidaire (E.S.S.) - Attribution d'une subvention.                                 |
| <b>M. MILLIAT</b>  | n° 3 | Développement économique - Approbation de conventions de soutien à passer avec 7 associations d'entreprises des parcs d'activités du territoire métropolitain - Attribution de subventions. |

**RESSOURCES**

- |                    |      |                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mme RASTOUL</b> | n° 4 | Relations humaines - Modification du tableau des emplois - Approbation.                                                                                                                                                            |
| <b>M. MARTIN</b>   | n° 5 | Finances - S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT - Acquisition de 2 logements collectifs situés Convergence, rue de Verdun / place du Centre Bourg à Boigny-sur-Bionne - Garantie d'un emprunt de 35 000 € à hauteur de 50 % - Approbation. |
| <b>M. MARTIN</b>   | n° 6 | Finances - 3F CENTRE VAL DE LOIRE - Construction de 20 logements collectifs locatifs réservés aux seniors situés avenue de la Paix en Algérie à Chécy - Garantie d'un emprunt de 2 826 725 € à hauteur de 50 % - Approbation.      |

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- M. CHOUIN** n° 7 Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'État pour les années 2022-2027- Approbation d'un avenant n° 4 (avenant principal 2023-01).
- M. CHOUIN** n° 8 Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Gestion des aides à l'habitat privé - Convention passée avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) - Approbation d'un avenant n° 4 - Enveloppes financières et objectifs 2023.
- M. SCHLESINGER** n° 9 Habitat-logement - Annulations d'opérations - Abrogations d'octroi de subventions et d'agrément, résiliations, résiliation de conventions de cofinancement signées avec la S.A. H.L.M. 3F CENTRE VAL DE LOIRE.

### **COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE**

- M. SCHLESINGER** n° 10 Habitat-logement - Fonds unifié logement (F.U.L.) - Approbation des actions retenues dans le cadre d'un appel à projets - Approbation de conventions à passer avec les associations SOLIHA AIS, AIDAPHI et AHU - Attribution de subventions au titre de l'année 2023.

### **ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE**

- Mme LUBET** n° 11 Parc floral de La Source, Orléans-Loiret - Salon des arts du jardin - Aménagement végétal d'un abri de tram - Convention à passer avec le campus la Mouillère et la commune d'Orléans - Attribution d'une subvention